



volta Italia



Rapport de Mission 2025

Edito

Être une entreprise à Mission, c'est engager l'ensemble de nos équipes et de nos activités dans une transformation profonde, continue et exigeante. Cette ambition reste plus que jamais le fil conducteur de nos actions. Nos trois objectifs de Mission, inscrits dans nos statuts et alignés avec notre raison d'être, guident notre engagement quotidien et structurent la manière dont nous créons de la valeur, à long terme, pour nos parties prenantes et pour la planète.

L'année 2025 aura été marquée par un jalon clé : *la publication de notre premier rapport de durabilité conforme aux exigences de la CSRD*. Je suis fier de dire que Voltalia a su relever ce défi grâce à la mobilisation de toutes nos équipes. Alors même que certaines obligations réglementaires CSRD évolueront dans les années à venir vers un allègement pour certaines entreprises, nous restons pleinement déterminés à maintenir un haut niveau d'exigence et de transparence de nos informations en matière de durabilité, afin de démontrer la bonne gestion de nos impacts et risques matériels.

Cette année a également vu le renouvellement du Comité de Mission. En tant qu'ancien membre fondateur de ce même Comité, je souhaite adresser mes plus chaleureuses félicitations aux nouveaux membres. Leur rôle sera essentiel pour continuer à challenger l'entreprise et accompagner ses transformations futures.

Cette période de transition est d'autant plus importante que Voltalia a engagé un plan de transformation ambitieux nommé « SPRING » pour recentrer l'entreprise sur ses activités principales de développement et de gestion d'actifs, clarifier son modèle de croissance durable et renforcer sa performance opérationnelle. Dans ce contexte, le Comité de Mission joue un rôle essentiel. Je suis convaincu que les sujets qu'il adresse — performance environnementale, réduction des risques ESG, résilience climatique et sociale, gouvernance renforcée — contribuent directement à la réussite de ce plan de transformation. La performance environnementale peut et doit être synonyme de performance économique ; de même, une gestion rigoureuse des risques ESG constitue un levier puissant de performance financière durable.

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement les Voltaliennes et Voltaliens qui incarnent cette Mission au quotidien. Leur engagement, leur agilité et leur sens de la responsabilité sont notre plus grande force. Grâce à eux, nous avançons chaque année avec plus d'impact, plus de cohérence et plus d'ambition. Ce rapport en est, une fois encore, la preuve vivante.



Robert Klein

Directeur général de Voltalia

Contenu

Volitalia, acteur international des énergies renouvelables	04
Notre parcours pour devenir entreprise à Mission	06
Notre Mission	08
Nos indicateurs et résultats en 2025	09
Le Comité de Mission	10
Nos objectifs publics	12
Notre feuille de route	13
- Nous accélérons la transition énergétique	13
- Nous réduisons nos émissions	14
- Nous nourissons le dialogue avec nos parties prenantes	16
- Nous contribuons au développement humain local	17
- Nous soutenons l'efficacité énergétique	19
- Nous nous engageons pour la préservation de la biodiversité	19
- Nous développons une culture de l'engagement, de la sécurité et de l'éthique avec nos collaborateurs et nos partenaires	22

La loi PACTE

Le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des entreprises (PACTE)¹ vise à inciter les entreprises à mieux prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans l'élaboration de leur stratégie et, plus largement, à redéfinir les conditions de l'acceptabilité sociale des entreprises dans leur globalité.

À cette fin, la loi propose que les entreprises les plus socialement responsables adoptent le statut d'« entreprise à Mission »². Pour ce faire, une entreprise doit :

- Définir et intégrer sa raison d'être dans ses règlements administratifs;
- Énoncer dans ses règlements administratifs un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux associés à sa raison d'être ;
- Mettre en place un comité de Mission composé d'au moins un employé responsable de la bonne exécution de la Mission et publier un rapport annuel de Mission ;
- Désigner un tiers indépendant (OTI) pour vérifier le bon déroulement de la Mission.

¹ LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises.

² Défini à l'article L.210-10 du Code de commerce.

Voltalia, acteur international des énergies renouvelables

Voltalia a pour activité principale le développement de centrales de production d'électricité renouvelable, ainsi que la vente de l'électricité générée par les centrales qu'il détient. Voltalia avec ses Business Units couvre ainsi l'ensemble du cycle de vie des centrales, du développement à l'exploitation.

Présent sur 3 technologies principales



Solaire

Le solaire photovoltaïque produit de l'électricité à partir de la lumière du soleil grâce à des panneaux au sol, en toiture ou en ombrières. Technologie mature, flexible et rapide à déployer, elle offre l'un des coûts de production les plus compétitifs. Voltalia en tire pleinement parti en développant des centrales solaires performantes, bien intégrées et adaptées aux besoins des clients et des territoires.



Éolien

L'énergie éolienne utilise la force du vent pour produire une électricité propre, sur terre comme en mer. Voltalia développe des parcs éoliens terrestres performants en optimisant l'emplacement des turbines, assurant une production fiable, compétitive et adaptée aux enjeux locaux.



Stockage par batterie

Le stockage par batteries stabilise la production renouvelable en compensant son intermittence et en renforçant la fiabilité du réseau. Voltalia conçoit et exploite des systèmes de stockage qui sécurisent l'approvisionnement, optimisent l'autoconsommation et valorisent l'énergie produite.

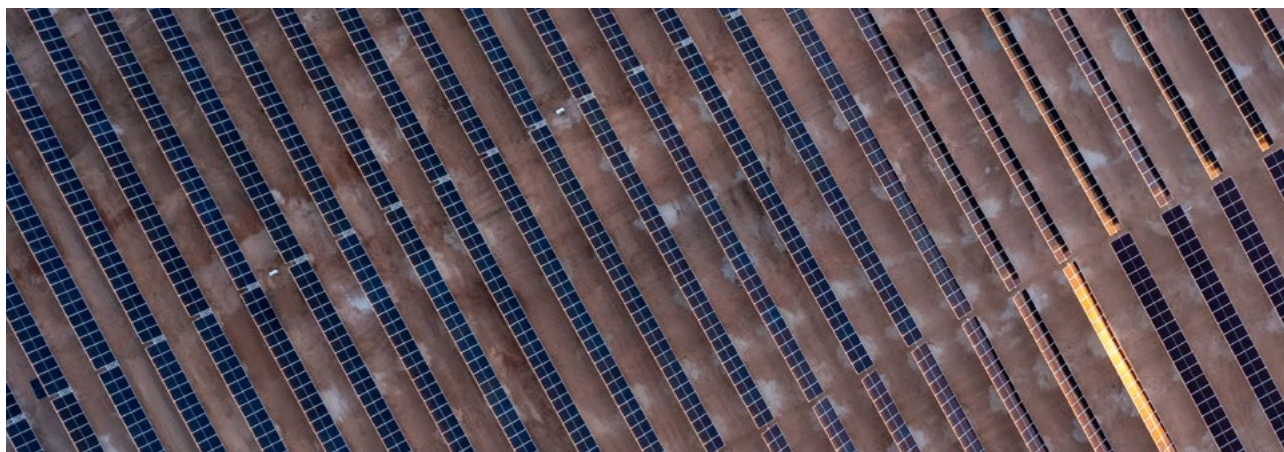
2 technologies complémentaires

Biomasse

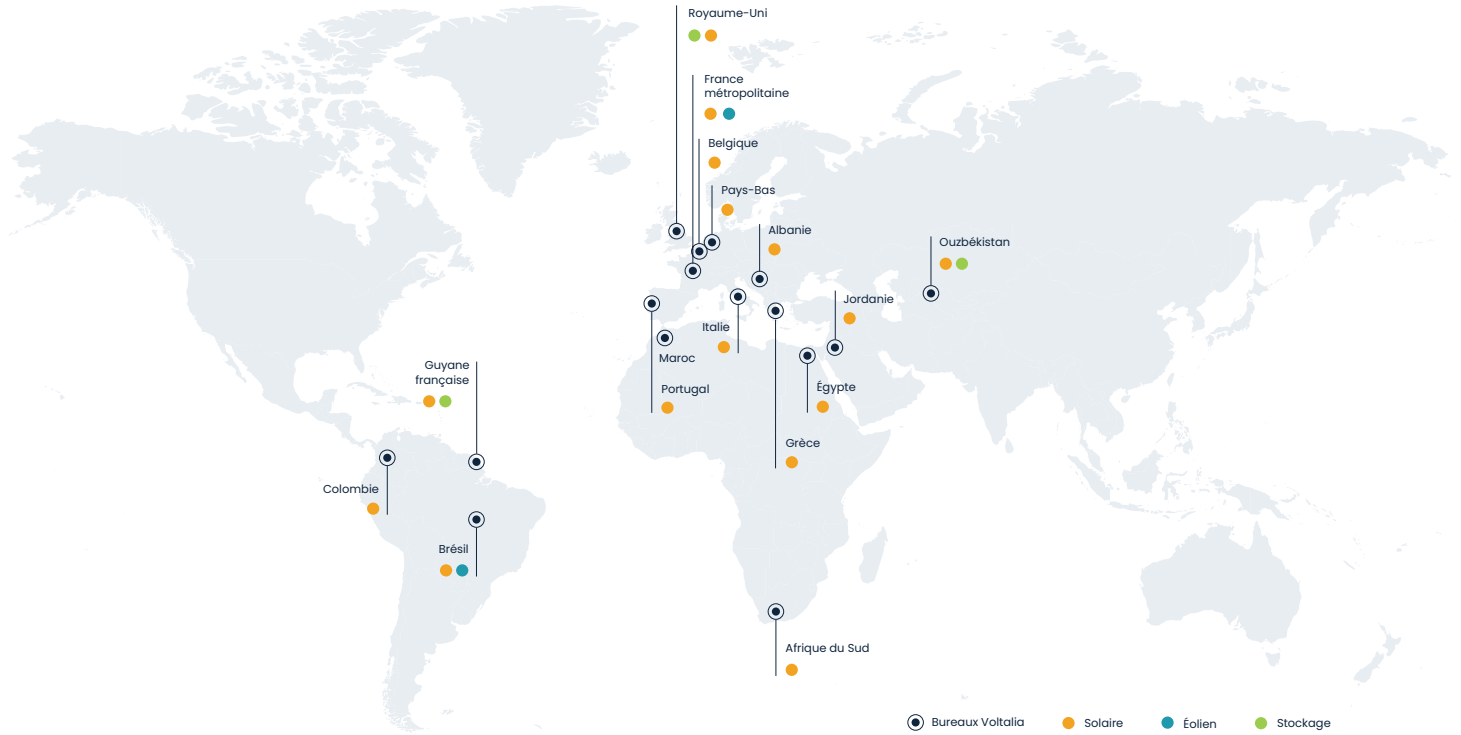
La biomasse produit de l'électricité et de la chaleur à partir de matières organiques. Énergie renouvelable fondée sur un cycle bas carbone, elle valorise des ressources locales et soutient les filières agricoles et forestières. Les centrales biomasse de Voltalia offrent une production stable, pilotable et créatrice de valeur pour les territoires.

Hydraulique

L'hydroélectricité utilise la force de l'eau pour produire une électricité propre, fiable et peu émettrice de CO₂. Technologie flexible, elle s'adapte aux besoins du réseau. Voltalia exploite des centrales intégrées à leur environnement, en préservant les écosystèmes aquatiques et en assurant une performance durable.

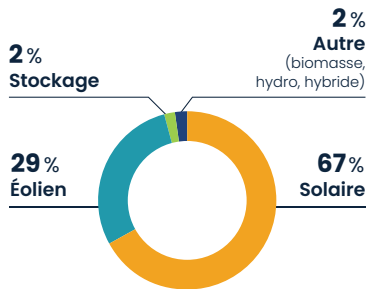


Une présence mondiale

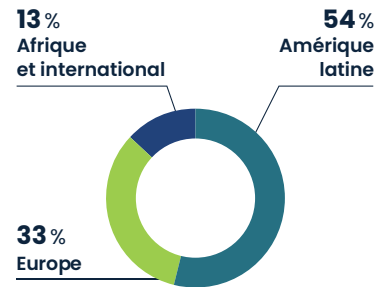


Puissance installée

Par technologie (en mégawatts)



Par zone géographique (en mégawatts)



15

géographies principales



1 900

collaborateurs

De nouvelles étapes majeures franchies en 2025



3,6 GW

en exploitation et construction



11,6 GW

d'actifs sous gestion pour Voltalia et pour compte de tiers



12 GW

de portefeuille de projets en développement

Notre parcours pour devenir entreprise à Mission

Depuis sa création en 2005, nous nous engageons à participer activement à la lutte contre le changement climatique et à faire en sorte que la transition énergétique profite au développement socio-économique des pays dans lesquels nous opérons.



2005

Création de Voltalia par Robert Dardanne

2014

Définition de notre raison d'être : améliorer l'environnement mondial, favoriser le développement local

Les Voltaliens définissent leurs valeurs :



2018

Création d'une équipe entièrement dédiée au pilotage de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)



2019

Promulgation de la loi PACTE
Publication de la première politique développement durable de Voltalia



13 mai 2020

Inscription de la raison d'être dans les statuts de Voltalia et décision de s'engager dans la voie de la société à Mission



19 mai
2021

Plébiscitée par 99,98% des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, Voltalia est devenue la première société de son secteur et la troisième société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à devenir une « Entreprise à Mission »



2022

Publication du premier rapport de Mission et vérification par un auditeur externe indépendant

Voltalia s'est fixé un nouvel objectif : éviter 4 millions de tonnes de CO₂ d'ici 2027

2023

Plus de 750 Voltaliens participent aux ateliers de Mission organisés dans 7 pays

Voltalia réalise sa première analyse de double matérialité en préparation de la CSRD*



2024

Intégration d'un objectif lié à la mission dans le bonus annuel des salariés

2025

Publication de notre premier rapport de durabilité conforme aux exigences de la CSRD
Nouvelle composition du Comité de Mission
Plan de transformation SPRING



*Corporate Sustainability Reporting Directive



Notre Mission

En lien avec notre raison d'être – Améliorer l'environnement mondial, favoriser le développement local – nous avons défini trois objectifs sociaux et environnementaux que nous nous sommes donnés pour Mission de poursuivre dans la conduite de nos activités :

Les trois objectifs inscrits dans nos statuts représentent ce pour quoi nous avons toujours travaillé et renforcent notre engagement pour l'avenir. Ils façonnent notre stratégie, traduisant la Mission en action à tous les niveaux de l'entreprise. À l'aide d'une feuille de route claire, nous formalisons nos engagements, priorisons les actions que nous menons et donnons ainsi vie à notre Mission.

Dans le cadre de notre Mission, nous apportons une contribution active à la réalisation des Objectifs développement durable des Nations Unies (ODD) puisque nos objectifs ont été pensés, rédigés et intégrés dans nos statuts afin que notre activité assure un développement durable à l'échelle mondiale.



Nos indicateurs et résultats en 2025

Pour nos trois objectifs, nous avons identifié des indicateurs clés de performance présentés dans le tableau ci-dessous. Ces indicateurs seront progressivement élargis, renforcés et améliorés afin de mieux valoriser la contribution de nos activités à notre Mission.



Feuille de Route

Nous accélérons la transition énergétique

Nous réduisons nos émissions

Nous nourissons le dialogue avec nos parties prenantes

Nous contribuons au développement humain local

Nous nous engageons pour la préservation de la biodiversité



Résultats 2025

4,9 TWh d'énergie renouvelable produite, ce qui permet d'éviter 1 529 kilotonnes d'équivalent CO₂

Réduction de plus de 20% de l'intensité carbone sur la capacité solaire en construction (CO₂/MW) par rapport à 2022

93% des MW en construction accompagnés d'un Plan d'engagement des parties prenantes, aligné sur les standards de performance de la SFI³

40% en moyenne de travailleurs locaux recrutés durant la phase de construction

93% des MW en construction accompagnés d'études d'impact social et environnemental alignées sur les standards de performance de la SFI³

62% des MW solaires installés sur des sols co-utilisés ou valorisés

³ SFI : Société Financière Internationale. Les normes de performance de la SFI sont les normes internationales de référence les plus utilisées pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux. Les indicateurs ne couvrent que les pays non désignés tels que définis par l'Association des principes de l'Équateur. La législation en vigueur dans les pays désignés est considérée comme suffisante pour la gestion sociale et environnementale.

Le Comité de Mission en 2025

Les devoirs du comité

Un Comité de Mission a été mis en place en juin 2021 et renouvelé en 2025 pour assurer le suivi et le respect des objectifs sociaux et environnementaux fixés dans les statuts de Voltalia.

Le Comité présente chaque année un rapport de Mission à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, le Comité suit les indicateurs clés de performance associés aux objectifs et aux plans d'action définis dans la feuille de route de Mission. Conformément à la loi PACTE, le Comité peut procéder à toutes vérifications qu'il juge utiles et obtenir tous documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Les membres du Comité de Mission revoient l'analyse interne menée par les équipes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la feuille de route de la Mission, en s'appuyant sur leurs expertises variées et complémentaires et en apportant des critiques constructives.

Composition du comité

Les membres du Comité de Mission sont proposés par la direction de Voltalia et nommés par le Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans renouvelables. En 2025, le Comité de Mission a été renouvelé pour la première fois depuis sa création en 2021. Il compte désormais sept membres, dont deux membres externes. Pierre Ducret, membre historique du Comité, ainsi que Marine Jacquier, directrice du développement durable du Groupe et référente de la Mission, en assurent la continuité.



Kevin Danton

Kevin Danton, possède vingt ans d'expérience en stratégie d'achats, gestion des contrats et maîtrise des risques dans des environnements internationaux complexes. Aujourd'hui Chief Business Support Officer de Renvolt, il supervise des fonctions clés allant des achats à la logistique en passant par la conformité contractuelle. Il apporte au Comité de Mission son expertise sur les sujets de droits humains, conformité sociale et performance environnementale des fournisseurs.

Loan Doung

Loan Doung dispose de plus de quinze ans d'expérience en communication, marketing et relations investisseurs, acquise au sein d'entreprises internationales telles qu'AREVA et Schneider Electric. Au fil de son parcours, elle a développé des compétences solides en stratégie de marque, gestion de la réputation et coordination avec les parties prenantes. Actuellement Global Head of Communication et Marketing et Relations Investisseurs, elle apporte au Comité de Mission une expertise clé pour assurer l'appropriation interne de la Mission et la cohérence des messages stratégiques. Son expertise permet également d'ancrer la Mission dans la communication externe et la relation investisseurs, en lien avec la stratégie business et de financement de l'entreprise.



Amaury Neto

Amaury Neto possède plus de dix ans d'expérience dans les énergies renouvelables, de l'ingénierie éolienne et solaire jusqu'à la gestion de projets complexes au Brésil. Il occupe aujourd'hui le poste de Global Head of Asset Management & Performance chez Voltalia, où il optimise la performance opérationnelle d'actifs à grande échelle. Sa connaissance fine des technologies, de la structuration de projets et des enjeux de performance durable en fait un expert capable d'évaluer efficacement les impacts environnementaux et opérationnels. Il apporte au Comité de Mission une lecture technique, pragmatique et orientée résultats, essentielle pour garantir que la Mission s'ancre dans la réalité des opérations.

Matthieu Poupard

Aujourd'hui Transformation & Digitalization Director chez Voltalia, Matthieu Poupard a une solide expérience de direction d'entreprises engagées dans la transition énergétique. Directeur des actifs Guyane pendant 6 ans, puis Managing Director chez Terravene pendant trois ans, il a développé des modèles de partenariats innovants avec les secteurs agricoles et forestiers, acquérant une compréhension fine des enjeux de durabilité et d'intégration territoriale. Son expertise permet au Comité de Mission de challenger l'entreprise sur l'efficacité opérationnelle, la cohérence stratégique et la transformation durable de sa Mission.



Pierre Ducret (*expert externe*)

Pierre Ducret a consacré l'essentiel de sa vie professionnelle à la ville durable et à la finance verte. Ancien Conseiller Climat du Groupe Caisse des Dépôts et fondateur de l'Institute for Climate Economics – I4CE – il est également co-fondateur de Finance For Tomorrow (F4T) et reste conseiller spécial du Président. Membre du groupe d'experts de haut niveau à l'origine du plan d'action de la Commission européenne pour la finance durable, il est également co-auteur de « Climat : un défi pour la finance » et du rapport intitulé « Pour une stratégie française de la finance verte », remis au gouvernement français en novembre 2017.

Sarah Caulliez (*expert externe*)

Sarah Caulliez est diplômée du Master Management et Administration des Entreprises de l'IAE Clermont Auvergne – School of Management et de l'Institute for Sustainability Leadership de l'Université de Cambridge. Forte de 20 ans d'expérience en achats, supply chain et RSE, elle débute en 2006 chez SynerTrade avant de rejoindre SLB en 2011. Elle y conduit des transformations majeures des organisations achats à l'international et pilote, de 2022 à 2024, le programme mondial de décarbonation du Scope 3. Depuis octobre 2024, elle est Directrice Climat et Environnement chez Leroy Merlin France, où elle met son expertise au service de la transition environnementale et fait également partie du Conseil d'administration de Voltalia.



Les actions du comité en 2025

En 2025, le Comité de Mission s'est réuni trois fois afin de revoir et apporter un avis consultatif sur :

- La feuille de route de Mission pour 2025-2026 ;
- Les indicateurs clés de performance 2024 permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs de Mission en vue de leur publication dans le rapport de durabilité ;
- Le plan de transition et le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) ;
- La future politique d'Investissement social du Groupe ;
- La nouvelle procédure interne d'analyse des risques physiques climatiques ;
- La grille d'évaluation de la contribution à la Mission des projets d'énergie renouvelable présenté en Comité d'Investissement ;
- L'objectif de Mission du Groupe pour 2026 et sa déclinaison opérationnelle en objectif par équipe.

Nos objectifs publics

Objectifs 2027

Plus de 2,4 millions de tonnes d'émissions de CO₂e évitées grâce aux activités de Voltalia⁴

1,5 million de tonnes en 2025

2,4 millions

Part de capacité solaire en construction avec un plan d'engagement des parties prenantes aligné sur les standards de la SFI

93% en 2025

100%

Part de la capacité solaire située sur des sols co-utilisés ou valorisés

62% en 2025

50%

Objectif 2030

Réduction des émissions des projets solaires construits pour le compte de Voltalia

(en intensité carbone, par rapport à 2022)

-20% en 2025

-35%

⁴ Dans le cadre du programme SPRING, Voltalia a revu ses prévisions de capacité installée et recentré son portefeuille sur un nombre plus restreint de pays. Cette réorientation réduit le volume de projets futurs et donc les émissions évitées projetées, sans affecter la performance des actifs en exploitation. En conséquence, l'objectif de 4 millions de tonnes de CO₂e évitées en 2027 a été révisé en 2025.

#1 Objectif de Mission

Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre

Nous accélérons la transition énergétique

Les activités de Voltalia sont contributives à l'atténuation du changement climatique. En tant que producteur indépendant et prestataire de services pour la production d'énergie renouvelable, l'entreprise participe activement à l'accélération de la transition énergétique des pays et des entreprises et permet d'éviter l'émission de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

L'électricité produite par ses centrales offre aux consommateurs finaux (particuliers, entreprises, acteurs publics) un accès à une énergie plus compétitive. Voltalia œuvre également à renforcer l'accès à l'électricité dans les zones où les réseaux sont encore peu développés.

Nos actions clés en 2025

Accroître la résilience des activités face aux risques liés au climat

Afin de mener à bien sa Mission et de contribuer au maximum à l'atténuation du changement climatique, Voltalia améliore en continu l'évaluation des risques physiques liés au changement climatique et la résilience de ses actifs et identifie des mesures d'atténuation efficaces.

En 2025, le centre d'ingénierie de Voltalia a développé une méthodologie avancée d'évaluation des risques physiques climatiques, intégrée dans un outil automatisé. Basée sur les données CMIP6 ajustées par ERA5, cette approche fournit des projections haute résolution et analyse les risques à court et moyen terme. Les tendances climatiques clés – températures, précipitations, vent, sécheresse ou événements extrêmes – sont évaluées selon des seuils de changement significatif afin de mesurer leur impact potentiel sur les performances et la sécurité des projets.

Le niveau de risque est évalué pour chaque projet en développement et asset en opération, guidant la définition de mesures d'adaptation efficaces et adaptées : conception renforcée, optimisation opérationnelle, protection des équipes et des installations, gestion des ressources et plans de continuité. Grâce à ce dispositif, Voltalia s'assure que ses projets les plus exposés disposent de solutions de résilience robustes, garantissant une production durable dans un climat en évolution.



Centrale de Bolobedu en Afrique du Sud dont la production annuelle devrait permettre d'éviter l'émission de plus de 237 000 tonnes d'émissions de CO₂

Nos résultats et objectifs

	Performance 2025	Objectif 2027
Production d'énergie renouvelable (TWh)	4,9 TWh	7 TWh
Emissions évitées (CO ₂ eq)	1,5 million de tonnes	2,4 millions de tonnes

Nous réduisons nos émissions

Voltaia a défini en 2024 une stratégie de décarbonation sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et s'engage ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre émises par MW installé en diminuant de 35 % par rapport à 2022 l'intensité carbone

de ses centrales solaires installées en 2030. En parallèle, l'entreprise s'est fixée deux objectifs additionnels alignés sur une trajectoire 1,5 °C conforme aux Accords de Paris sur le Climat.

Nos actions clés en 2025

Adoption d'une politique d'Achats responsables au service de la réduction du scope 3

En 2025, Voltaia a franchi une étape déterminante en adoptant sa première politique d'Approvisionnement responsable. Celle-ci intègre des critères éthiques, sociaux et environnementaux dans l'ensemble des processus d'achat, afin de structurer une chaîne d'approvisionnement durable, inclusive et alignée avec ses objectifs climatiques. Cette politique constitue le socle d'une collaboration transparente avec ses partenaires et d'une stratégie globale de réduction des émissions, en particulier celles du scope 3.

Elle repose sur des principes forts : tolérance zéro envers la corruption et les pratiques déloyales, garantie d'intégrité dans les relations commerciales et exigence de conditions de travail sûres, équitables et respectueuses des droits humains, sans travail forcé ni travail des enfants. La responsabilité environnementale occupe une place centrale, avec une priorité donnée aux solutions bas carbone, aux matériaux durables et aux fournisseurs engagés dans la réduction de leur empreinte carbone.

Cette démarche s'articule directement avec l'ambition de Voltaia de réduire de 35 % l'intensité carbone (CO₂/MW) de ses projets solaires construits pour son propre compte d'ici 2030, par rapport à 2022. Comme les modules photovoltaïques représentent en moyenne 91 % des émissions d'une centrale solaire sur l'ensemble de son cycle de vie, Voltaia a mis à jour en 2024 sa procédure d'achats pour intégrer systématiquement des ACV certifiées, améliorer le suivi des facteurs d'émissions et renforcer la collaboration avec les fournisseurs stratégiques.

L'adoption en 2025 de la politique d'Approvisionnement responsable consolide cette dynamique, en orientant les décisions d'achat vers des partenaires engagés dans une trajectoire SBTi⁵. L'objectif est d'augmenter durablement la part d'équipements bas carbone, et d'atteindre 82 % de fournisseurs principaux alignés sur ces critères SBTi.

Nos résultats et objectifs

	Performance 2025	Objectif 2030
Réduction de l'intensité carbone sur la capacité solaire en construction (CO ₂ /MW par rapport à 2022)	-20 %	-35 %
Réduction des émissions scope 1 et 2 en valeur absolue (par rapport à 2022)	+54 %	-42 %

Voltaia poursuit sa progression vers son objectif de décarbonation de son Scope 3 en intégrant pleinement les achats responsables au cœur de sa stratégie. La hausse des émissions Scope 1 & 2 s'explique par une meilleure collecte des données liées à la consommation d'électricité des centrales ainsi que la hausse de consommation de diesel pour les centrales en construction. La mise en opération prochaine de la centrale hydroélectrique de Cafesoca à Oiapoque devrait permettre de réduire significativement ces émissions.

L'avis du Comité de Mission



Le Comité de Mission salue les progrès importants réalisés en 2025 par Voltalia pour renforcer la contribution de son modèle aux objectifs d'atténuation du changement climatique et la structuration de son plan de transition.

Le développement d'un outil et d'une procédure interne permettant l'analyse des risques physiques climatiques représente aux yeux du Comité l'avancée la plus structurante de 2025. Cette initiative traduit une intégration plus systématique des enjeux d'adaptation et de résilience à long terme, dès la conception des projets en phase de développement, et tout au long de la construction et de l'exploitation des actifs. Le Comité recommande d'en assurer une appropriation large par les équipes opérationnelles et d'en analyser les résultats dans une démarche d'amélioration continue.

La mise en place d'une politique d'achats responsables constitue, selon le Comité, un levier déterminant pour réduire les émissions du Scope 3 et structurer une chaîne de valeur plus durable. Voltalia doit maintenir ses efforts pour engager concrètement ses fournisseurs afin de maintenir une exigence élevée, notamment en matière de données carbone et d'audits sur site, mais également d'engagements alignés sur les critères Sciences Based Targets Initiative (SBTi).

Le Comité de Mission estime cependant que Voltalia doit revoir prochainement la méthodologie de calcul des émissions évitées, dont l'objectif a été revu en 2027, afin de l'aligner avec les nouveaux référentiels standardisés et reconnus. Cela permettra d'améliorer la compréhension et la crédibilité de son impact positif sur le climat, tout en limitant les risques d'interprétation ou de surévaluation. Le Comité encourage néanmoins à poursuivre l'effort de pédagogie interne et externe, afin que cet indicateur soit compris et utilisé de manière pertinente dans la prise de décision.

Au-delà de la seule décarbonation du mix électrique injecté sur le réseau, Voltalia doit également intégrer dans son analyse les émissions évitées grâce à l'électrification des usages. En effet, l'électricité produite ne se substitue pas uniquement à d'autres sources électriques présentes sur le réseau : elle remplace aussi, dans de nombreux cas, des consommations directes d'énergies fossiles (chauffage, mobilité, procédés industriels, etc.). Ainsi, l'évaluation de l'impact carbone réel des projets doit tenir compte non seulement du mix électrique national, mais aussi du mix énergétique global du pays, afin de refléter de manière plus complète la contribution de Voltalia à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, le Comité de Mission considère que le premier objectif de la Mission est atteint au titre de l'année 2025. Cette appréciation repose notamment sur la progression significative de l'indicateur « Réduction de l'intensité carbone sur la capacité solaire en construction », qui témoigne des efforts engagés pour réduire l'empreinte carbone des nouveaux projets, ainsi que sur la hausse des émissions de CO₂ évitées par les actifs en exploitation. Ces résultats traduisent une trajectoire globalement cohérente avec l'ambition climatique portée par la Mission, malgré les ajustements stratégiques opérés sur le périmètre de développement.

#2 Objectif de Mission

Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires

Nous nourrissons le dialogue avec nos parties prenantes

Voltalia s'engage à aller au-delà de la simple production d'énergie renouvelable en construisant des relations durables avec les parties prenantes locales et en contribuant au développement humain des territoires. Dès la phase de prospection, l'entreprise met en place un dialogue régulier et ouvert avec les acteurs locaux afin de les identifier, de les rencontrer et de les impliquer dans la conception et la mise en œuvre du projet, en tenant compte de leurs attentes et de leurs besoins (création d'emplois, contribution aux initiatives locales, formation).

Voltalia s'engage à appliquer les meilleures pratiques internationales en matière de dialogue et de relations avec les parties prenantes locales. L'entreprise s'appuie sur les normes de la Société Financière Internationale (SFI) comme cadre de référence pour structurer son engagement avec ces parties prenantes,

à travers des Plans d'engagement des parties prenantes. Dès la phase de prospection, ces plans sont élaborés pour chaque projet et adaptés à chaque étape (développement, construction, exploitation). Ces plans visent à assurer une approche cohérente et coordonnée permettant d'impliquer toutes les parties prenantes concernées et de mieux anticiper les risques sociaux potentiels du projet et les mesures d'atténuation associées qui seront mises en œuvre tout au long de la vie du projet.

Pour renforcer la gestion des doléances, Voltalia a lancé depuis 2024 Engage, un outil pour l'engagement des parties prenantes. Engage facilite la collecte, la gestion et la consolidation des informations relatives au dialogue et à la consultation. Les parties prenantes peuvent soumettre des plaintes et questions, de manière anonyme ou non.

Nos actions clés en 2025

Formation sur l'engagement des parties prenantes pour les équipes développement

Voltalia a formé et renforcé les compétences internes en matière de gestion Environnementale & Sociale (E&S) et notamment en matière d'engagement des parties prenantes, afin d'ancrer plus solidement la concertation locale dans les pratiques opérationnelles et de favoriser une approche cohérente et partagée au sein de l'entreprise.

La formation encourage une démarche proactive de l'engagement parties prenantes: meilleure compréhension des contextes locaux, renforcement de la confiance, anticipation des risques, et contribution à la réussite durable des projets. Un temps important a également été consacré à la

présentation détaillée du modèle de Plans d'Engagement des Parties Prenantes ou Stakeholder Engagement Plan (SEP) aligné sur les normes de la SFI, de ses fondements et des exigences qu'il implique pour garantir une mise en œuvre rigoureuse et alignée sur les standards du groupe.

Au total, 283 collaborateurs, répartis dans 18 pays, ont pris part à cette formation – représentant un taux de participation remarquable de 99 % de la population cible. Cette mobilisation témoigne de l'engagement collectif à renforcer la culture E&S de Voltalia et à développer des projets qui s'inscrivent durablement dans leurs territoires.

Nos résultats et objectifs

	Performance 2025	Objectif 2027
Part de capacité solaire en construction avec un Plan d'engagement des parties prenantes aligné sur les standards de performance de la SFI	93%	100%

Nous contribuons au développement humain local

Voltalia co-construit ses projets avec les communautés locales afin de créer une véritable valeur partagée et durable sur les territoires. Présente principalement dans des hors OCDE, l'entreprise contribue concrètement au développement humain local : en facilitant l'accès à une énergie décarbonée, en créant des emplois durables, en soutenant la formation professionnelle et en renforçant les infrastructures sociales de base.

Nos actions clés en 2025

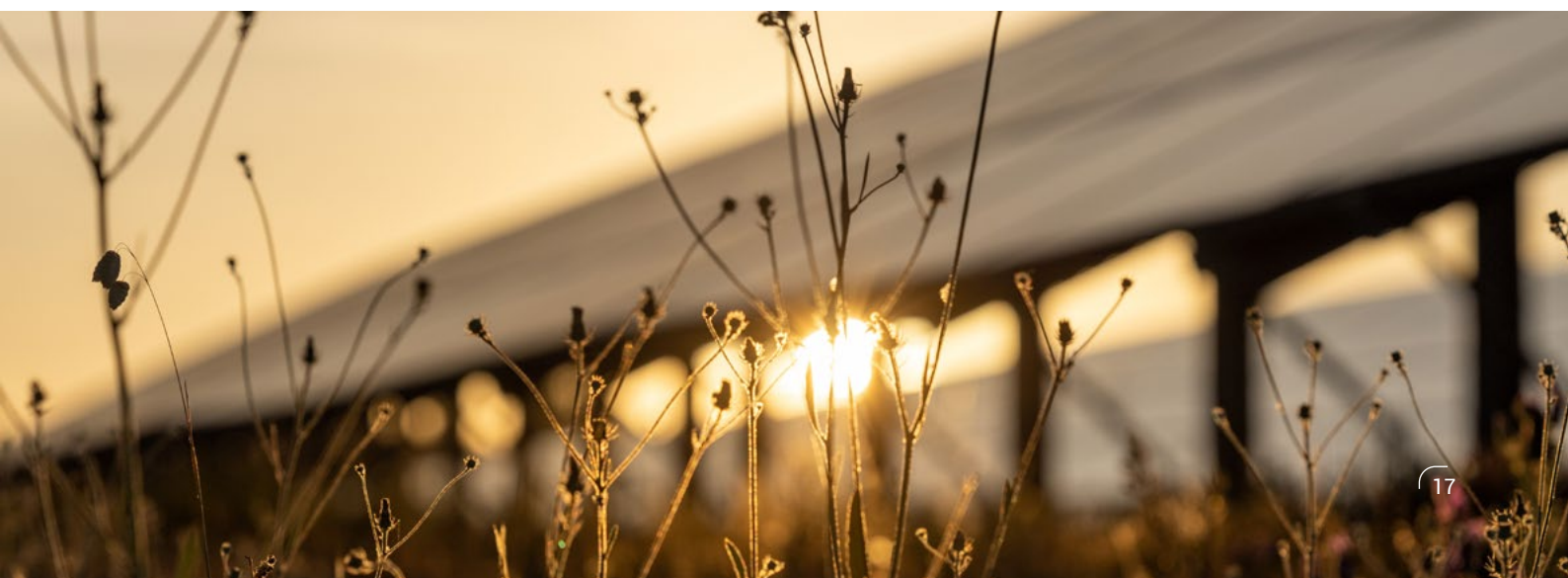


Activités sociales au Brésil

En 2025, Voltalia a consolidé son engagement social au Brésil en menant 86 initiatives totalisant près d'un million de réais investis et bénéficiant à plus de 22 000 personnes. Les actions, déployées dans les clusters de Serra Branca, Canudos, Oiapoque, ont couvert plusieurs Objectifs de développement durable des Nations-Unies, avec un fort accent sur la santé, l'éducation, l'environnement et la réduction des inégalités.

Nos résultats et objectifs

Performance 2025	
Part moyenne de travailleurs locaux recrutés durant la phase de construction	40 %





L'avis du Comité de Mission



Le Comité de Mission relève des avancées significatives dans la mise en œuvre de l'objectif social en 2025 et considère que l'année marque une dynamique structurante pour l'intégration de la gestion des risques sociaux et environnementaux dans le développement des projets. La mobilisation des équipes pour se former à l'engagement des parties prenantes constitue, selon le Comité, un levier puissant pour l'harmonisation des approches sur le terrain et la maturité opérationnelle du Groupe.

En revanche, le Comité considère comme important la finalisation d'une politique d'investissement social à l'échelle du Groupe. Les échanges ont mis en évidence plusieurs éléments indispensables : un processus d'engagement harmonisé, la définition de niveaux budgétaires, l'intégration de la notion de "participation à l'investissement", ainsi que la formalisation d'une gouvernance claire.

Dans ce contexte, le Comité de Mission considère que l'objectif 2 est atteint pour l'année 2025. Il souligne toutefois que des efforts importants restent nécessaires pour consolider les dispositifs existants, en assurer un déploiement homogène sur l'ensemble des géographies, ainsi que pour renforcer le pilotage et l'évaluation de l'impact des actions sociales.

Dans l'ensemble, le Comité juge la trajectoire engagée encourageante et invite le Groupe à poursuivre cette dynamique afin de renforcer durablement la cohérence et l'impact de sa stratégie sociale.

#3 Objectif de Mission

Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète

Nous soutenons l'efficacité énergétique

Voltalia identifie et collabore avec des filières de recyclage et des éco-organismes dans les pays où l'entreprise opère afin d'assurer la collecte, la récupération et le recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie. Par ailleurs, la gestion des déchets

générés pendant la construction et l'exploitation des centrales est une priorité, à travers des procédures rigoureuses de tri, de valorisation et d'élimination en partenariat avec des acteurs spécialisés.

Nos actions clés en 2025

Création d'un processus de recyclage des panneaux solaires en fin de vie

En 2025, Voltalia a opérationnalisé les travaux préparatoires engagés l'année précédente afin de structurer la gestion de la fin de vie de ses modules photovoltaïques. Des indicateurs spécifiques dédiés au suivi du recyclage des panneaux solaires ont été définis, permettant d'harmoniser le reporting à l'échelle du Groupe et d'assurer une meilleure traçabilité des performances environnementales. Une formation a été dispensée aux équipes Asset Management et HSE, désormais coresponsables de la collecte, de la consolidation et de la qualité des données liées au recyclage.

À la fin de l'année, 62 % de la capacité solaire installée de Voltalia était déjà couverte par un contrat de recyclage des panneaux en fin de vie, marquant une étape importante vers une gestion plus systématique et anticipée des déchets photovoltaïques.

Dans une logique d'amélioration continue, un processus formalisé de sélection des partenaires de recyclage a également été élaboré. Ce dispositif sera déployé progressivement sur les centrales encore non couvertes, afin d'assurer une approche cohérente et homogène dans l'ensemble du Groupe.

Nous nous engageons pour la préservation de la biodiversité

Voltalia agit pour limiter l'empreinte environnementale de ses activités en préservant la biodiversité, en réduisant la consommation de ressources naturelles et en adoptant des pratiques durables, notamment en matière d'utilisation responsable des sols. Son engagement va au-delà du respect des législations nationales : l'entreprise met en œuvre une démarche volontaire alignée sur les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI), référence en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Dès la phase de conception ses projets, des études environnementales spécifiques sont menées pour évaluer les impacts sur les écosystèmes et définir des mesures adaptées, avec pour objectif de préserver les milieux naturels tout au long du cycle de vie des installations.

L'ensemble de ces engagements et actions sont intégrés dans le Plan Santé, Sécurité, Environnement et Social (SSES), élaboré pour chaque projet. Ce plan, régulièrement mis à jour, garantit la mise en œuvre des obligations liées à la prévention des pollutions, à la protection de la biodiversité, à la gestion responsable des sols et à la restauration des zones impactées, tout en assurant un suivi transparent des performances environnementales.



Nos actions clés en 2025

Préservation des milieux naturels

En 2025, Voltalia a poursuivi sa stratégie de co-utilisation et valorisation des sols, en privilégiant l'implantation de centrales solaires sur des surfaces déjà artificialisées – toitures, parkings, friches, carrières – ainsi que sur des terrains agricoles à travers des projets d'agrivoltaïsme et d'éco-pâturage. Cette approche, soutenue en particulier par Helexia et Terravene, permet non seulement de préserver les milieux naturels, mais aussi d'accompagner le renouvellement des générations en agriculture et de garantir la pérennité des activités locales. La cible de 50 % de projets solaires en co-utilisation a ainsi été largement dépassée dès 2025, atteignant 62 %.

En parallèle, Voltalia a consolidé ses standards de gestion environnementale avec la diffusion du Plan de Gestion Santé, Sécurité, Environnement et Social élaboré, désormais appliqué aux projets en construction financés par des banques de développement. L'entreprise a également connu une progression notable de son indicateur de conformité environnementale : la part de MW en construction accompagnés d'études d'impact alignées sur les standards de la SFI est passée de 53 % à 93 %, illustrant une nette amélioration de la maîtrise des impacts sur la biodiversité.

Nos résultats et objectifs

	Performance 2025	Objectif 2027
Part des MW en construction accompagnés d'études d'impact environnemental et social alignées sur les standards de performance de la SFI	93% - Pays non-désignées selon l'Association des principes de l'Equateur	100% - Ensemble des pays d'activité de Voltalia
Part des MW solaires en situation de co-utilisation ou valorisation des sols	62% (dont sols co-utilisés : 83%) (dont sols valorisés : 31%) ⁶	50%





L'avis du Comité de Mission



Le Comité de Mission constate des avancées réelles dans la gestion de la biodiversité, qui reflètent une volonté affirmée de mieux maîtriser l'impact environnemental des activités du Groupe.

Il salue les progrès significatifs réalisés afin d'aligner la gestion des risques environnementaux sur les standards de la SFI dans les pays non-désignés. Le Comité encourage toutefois à viser un alignement dans tous les pays, et recommande d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre opérationnelle de ces exigences afin d'assurer une application systématique et pleinement intégrée dans les pratiques du Groupe. Un effort de transparence doit également être réalisé pour expliquer les mesures de compensation appliquées spécifiquement sur les projets situés à l'intérieur ou à proximité de zones clés de biodiversité.

Le Comité estime que l'opérationnalisation du processus de recyclage des panneaux solaires doit être accélérée. La définition d'indicateurs harmonisés, la formation des équipes Asset Management et HSE, ainsi que la couverture de 62 % de la capacité solaire installée par un contrat dédié traduisent une montée en maturité rapide mais encore insuffisante. Le Comité souligne l'importance de poursuivre cet effort afin d'atteindre une couverture complète et recommande de documenter davantage les retours d'expérience pour renforcer la performance du dispositif.

Enfin, le Comité de Mission recommande à Voltalia de revoir prochainement son objectif relatif à la co-utilisation des sols en solaire, déjà largement dépassé et dont la pertinence doit être questionnée au regard de la transformation de Voltalia liée au plan Spring. Plus largement, l'entreprise doit redéfinir une stratégie de biodiversité ambitieuse, structurée et alignée avec les enjeux écologiques actuels, en intégrant à la fois la préservation des écosystèmes, la restauration des milieux dégradés et la réduction des impacts de ses activités sur le vivant.

Dans l'ensemble, le Comité de Mission juge les progrès accomplis structurants et considère que l'objectif 3 est atteint au titre de l'année 2025. Il invite néanmoins Voltalia à poursuivre et approfondir cette trajectoire exigeante afin de préserver durablement les ressources naturelles, renforcer la cohérence de son action environnementale et consolider une stratégie biodiversité pleinement intégrée, à la hauteur des enjeux écologiques actuels. environnementale.

Nous développons une culture de l'engagement, de la sécurité et de l'éthique avec nos collaborateurs et nos partenaires

Les informations présentées dans cette section constituent des éléments complémentaires que Voltalia a souhaité partager afin d'apporter au lecteur du rapport une vision globale des principaux enjeux ESG du Groupe. Elles couvrent notamment des thématiques relatives aux ressources humaines, à la santé, la sécurité et l'environnement (HSE), ainsi qu'à l'éthique et la conformité.

Ces éléments ne relèvent toutefois pas, à ce stade, du périmètre des objectifs suivis dans le cadre de la Mission de Voltalia et ne sont pas directement rattachés à la feuille de route de Mission. Leur présentation vise à renforcer la compréhension de la démarche globale de durabilité du Groupe, au-delà du cadre strict des engagements de la Mission.

Pour réaliser notre Mission, Voltalia appuie sur ses valeurs et sur des piliers solides et durables qui en font un partenaire d'affaires de confiance et un employeur responsable.

Nous renforçons l'engagement et les compétences de nos employés

La croissance et la diversification des activités nécessitent un large éventail de compétences et de nouvelles expertises pour accompagner ce développement. Voltalia œuvre à offrir un environnement de travail propice à la diversité, au développement des compétences et aux bonnes relations de travail.

Nos résultats

	Performance 2025
Nombre de collaborateurs	1922
Ecart salarial	2,9%
Nombre moyen d'heures de formation par employé	22,8
Index égalité femmes-hommes ⁷	99%
Participation au sondage d'engagement des collaborateurs ⁸	73%

⁷ Périmètre : Voltalia France

⁸ Périmètre : Voltalia et Helexia



Nous protégeons la santé et la sécurité de nos employés et sous-traitants

Avec l'augmentation du nombre de chantiers et d'opérations, Voltalia fait face à un risque accru d'accidents corporels ou techniques pour les sous-traitants, et particulièrement sur les installations à haute tension. Nous respectons les normes les plus strictes et déployons une politique HSE intégrée du Groupe et des procédures adaptées à chaque situation de travail afin de protéger la santé et la sécurité de nos employés et sous-traitants.

Nos résultats

	Performance 2025
Taux de fréquence des accidents avec arrêt	1,83
Taux de gravité des accidents	0,04

Nous veillons au respect de nos exigences éthiques tout au long de notre chaîne de valeur

La Mission de Voltalia ne peut être accomplie que si chaque employé agit de manière éthique. C'est aussi une condition sine qua non pour gagner la confiance durable de ses partenaires et acteurs locaux et un avantage concurrentiel décisif sur le long terme. Des sessions de formation permettent de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux bons comportements et habitudes à acquérir en matière de choix éthiques dans des situations difficiles, notamment en lien avec les dispositions

de la Charte éthique et du Code de Conduite de Voltalia. Voltalia met en œuvre un processus standardisé de préqualification et de contractualisation avec ses fournisseurs et sous-traitants qui intègre les aspects relatifs à la protection des droits de l'homme conformément à la Charte internationale des droits de l'homme et à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nos résultats

	Performance 2025
Part des fournisseurs clés de modules évalués comme à haut risque en matière de respect des droits humains ayant réalisé une analyse KYTP ⁹	100%

⁹ KYTP : Know your third party (procédure d'évaluation éthique des tiers)



Volitalia

Société Anonyme au capital de 748 516 681 €
Siège social : 84 BOULEVARD DE SEBASTOPOL, 75003 PARIS
RCS 485 182 448

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, accrédité par le COFRAC Validation/Vérification sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr). Nous vous présentons notre rapport sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telle que présentée dans les rapports du comité de mission et relative à la période allant 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L.210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis¹, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société Volitalia respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les

¹ présentés en annexe du présent rapport

éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Comme indiqué dans les rapports du comité de mission, les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_SAM_V4.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre avril et mai 2026 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené 2 entretiens avec les personnes responsables de la préparation du Rapport représentant notamment un membre externe du comité de mission et la direction développement durable.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2°

² ISAE 3000 (révisée) - *Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*

de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;

- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de la société.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par la société.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications auprès d'une sélection d'entités³ contributrices et représentatives du périmètre concerné par la qualité de société à mission et couvrent entre 45 et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

³ France, Guyane, Brésil, Portugal

L'organisme tiers indépendant,
Forvis Mazars SAS

Levallois-Perret, le 26 mai 2026

Signé par :
Edwige REY
0685636566A04C4...

Edwige REY
Associée RSE &
Développement Durable

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

Objectifs statutaires	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre	Nous accélérons la transition énergétique	Quantité en TWh d'énergie renouvelable produite Quantité en kilotonnes d'équivalent CO2 évités
	Nous réduisons nos émissions	Intensité carbone sur la capacité solaire en construction (CO2/MW)
Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires	Nous nourrissons le dialogue avec nos parties prenantes	Part de la capacité solaire (en MW) en construction accompagnée d'un Plan d'engagement des parties prenantes, aligné sur les standards de performance de la SFI
	Nous contribuons au développement humain local	Part de travailleurs locaux recrutés durant la phase de construction
Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète	Nous nous engageons pour la préservation de la biodiversité	Part de la capacité solaire (en MW) en construction accompagnée d'études d'impact social et environnemental alignées sur les standards de performance de la SFI
		Part des MW solaires installés sur des sols co-utilisés ou valorisés



Contacts

84 bd de Sébastopol, 75003 Paris, France

T. +33 1 81 70 37 00

votalia.com/fr/about/sustainability

